

Information relative au traitement des données personnelles dans le cadre de la mise en place de la Cellule Territoriale d'Appui à l'isolement de la Creuse et plus particulièrement à l'application informatique dédiée au suivi de l'appui à l'isolement dénommée OSAI

« Conformément à la loi 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, modifiée et au Règlement général sur la protection des données (RGPD), la Préfète de la Creuse met en œuvre **le traitement OSAI** qui vise aux finalités suivantes :

- Faciliter les missions de coordination et de mise en œuvre des accompagnements à domicile et en hébergement dédié dans le cadre de l'appui à l'isolement.
- Permettre un reporting précis du nombre de personnes bénéficiaires de l'appui à l'isolement et des actions réalisées dans un objectif de financement par le budget de l'État.
- Limiter les sollicitations abusives du dispositif d'appui.

Ce traitement est basé sur la mission d'intérêt public du préfet. Il collecte les catégories de données suivantes :

- Données d'identification des personnes bénéficiaires de l'appui;
- Données relatives à l'identité des personnes de confiance à contacter;
- Données concernant le lieu d'isolement de la personne bénéficiaire;
- Données concernant l'évaluation des besoins;
- Données concernant les besoins de la personne bénéficiaire de l'appui;
- Données concernant les actions proposées pour subvenir aux besoins de la personne bénéficiaire de l'appui;
- Traces fonctionnelles;

Ces données sont conservées jusqu'à un mois à compter de la date de cessation de l'état d'urgence sanitaire.

Elles ne sont accessibles qu'aux personnes membres de la CTAI et uniquement en vue du traitement du dossier.

Sont membres de la CTAI de la Creuse, 6 agents de la Direction des Services du Cabinet de la Préfecture qui sont dûment habilités à recevoir ses données et tenus de ne les utiliser qu'aux fins du traitement du dossier.

La fourniture des données est indispensable à la prise en charge de la personne par la CTAI. Aucune décision automatisée n'est effectuée.

Pour exercer vos droits d'accès, de rectification, de limitation et d'effacement (sous certaines conditions, art.17 du RGPD), vous devez vous adresser au Correspondant du délégué ministériel à la protection des données de la Préfecture de la Creuse :

- par messagerie sur la boîte fonctionnelle : pref-defense-protection-civile@creuse.gouv.fr

- par courrier à l'adresse suivante : Préfecture de la Creuse
Direction des Services du Cabinet
Place Louis LACROCQ
BP 79 23 001 GUERET CEDEX

en joignant une copie de votre pièce d'identité.

Conformément à l'article 21 du RGPD, vous avez le droit de vous opposer à tout moment au traitement des données vous concernant, en justifiant de raisons tenant à votre situation particulière. Ce droit s'exerce de la même manière.